



Conseil de contrôle des renseignements
relatifs aux matières dangereuses

Hazardous Materials Information
Review Commission

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
Rapport annuel 1998/1999

Le renouveau

Canada

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec le :

1

1

1

1/1



Conseil de contrôle des renseignements
relatifs aux matières dangereuses

Hazardous Materials Information
Review Commission

renseignements relatifs aux matières dangereuses

Loi sur le contrôle des

TABLE DES MATIÈRES



 MANDAT DU CONSEIL

Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Règlements sur les produits contrôlés

Loi sur les produits dangereux

 **M**ESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau.

Weldon Newton



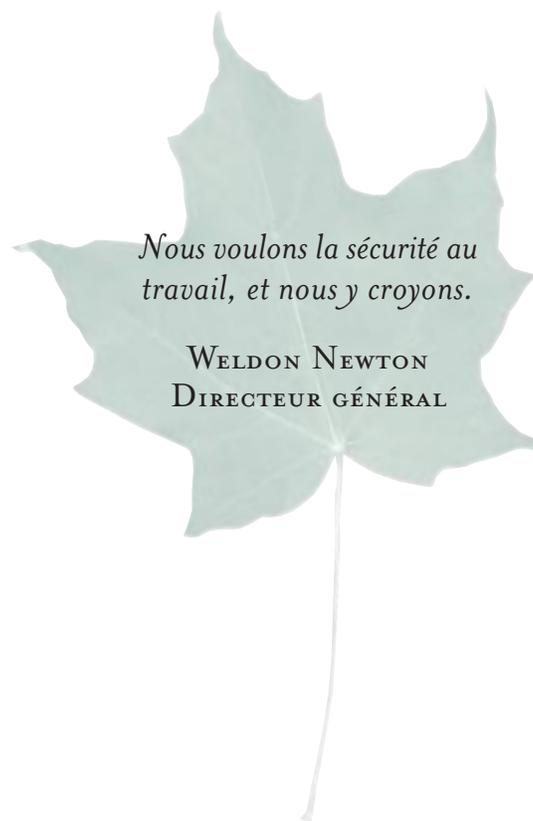
LE CONSEIL : UN ORGANISME DIFFÉRENT

**Protéger les secrets commerciaux et
promouvoir la sécurité sur les lieux de travail**



*La vision et la stratégie du
Conseil témoignent d'un
engagement certain envers le
renouveau.*

JUDSON LEW
HENKEL CANADA LTD.



*Nous voulons la sécurité au
travail, et nous y croyons.*

WELDON NEWTON
DIRECTEUR GÉNÉRAL

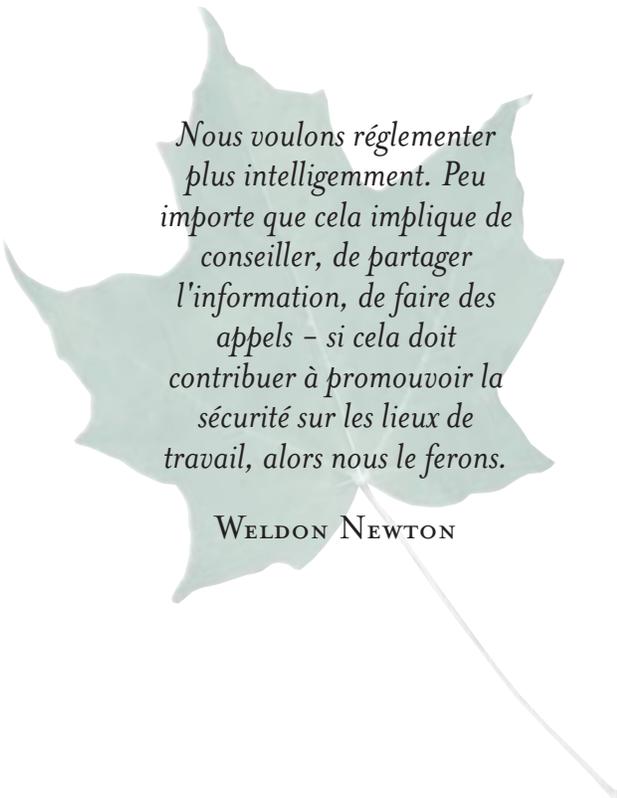
les produits contrôlés

Loi sur les produits dangereux Règlements sur

La méthode traditionnelle

Appels au changement

Le renouveau fondé sur l'expérience



Nous voulons réglementer plus intelligemment. Peu importe que cela implique de conseiller, de partager l'information, de faire des appels – si cela doit contribuer à promouvoir la sécurité sur les lieux de travail, alors nous le ferons.

WELDON NEWTON

**La nouvelle approche – rapidité, simplicité et
sensibilité**

VISION DU CONSEIL RENOUVELÉ



**La sécurité au travail concerne
de nombreux partenaires**

UNE JOURNÉE DANS LA VIE DE LA FONCTION
PUBLIQUE DU CANADA

Une journée dans la vie de la fonction publique du Canada

Susan Montsion, Services à la clientèle

**Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
Région de la capitale nationale**





 NOS SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les services à la clientèle

*Règlement sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières
dangereuses*

LE PROGRAMME DES SERVICES À LA
CLIENTÈLE A ÉTÉ CONÇU POUR
ASSURER QUE :



Conformité des fiches signalétiques

dangereux

Code canadien du travail

Loi sur les produits

LE PROGRAMME DE CONFORMITÉ
DES FICHES SIGNALÉTIQUES A ÉTÉ
CONÇU POUR ASSURER QUE :



Le règlement des différends

LE PROGRAMME DE RÈGLEMENT DES
DIFFÉRENDS A ÉTÉ CONÇU POUR ASSURER
QUE :

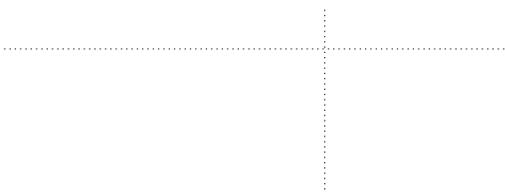


APERÇU DE L'ANNÉE

Demandes de dérogation



Appels



Infractions relatives aux fiches signalétiques

| Catégorie de l'infraction | Nombre d'infractions | | | | | | % |
|----------------------------------|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|---|
| | 98/99 | 97/98 | 96/97 | 95/96 | 94/95 | Total | |
| Total | | | | | | | |
| Nombre de demandes examinées | | | | | | | |
| Nombre d'infractions par demande | | | | | | | |



Bureau de direction

Représentant le Manitoba

Représentant des syndicats

Représentant des fournisseurs

Représentant des syndicats

Représentant des employeurs

Gouvernement du Canada

Colombie-Britannique

Alberta

Saskatchewan

Ontario

Québec

Nouveau Brunswick

Terre-Neuve

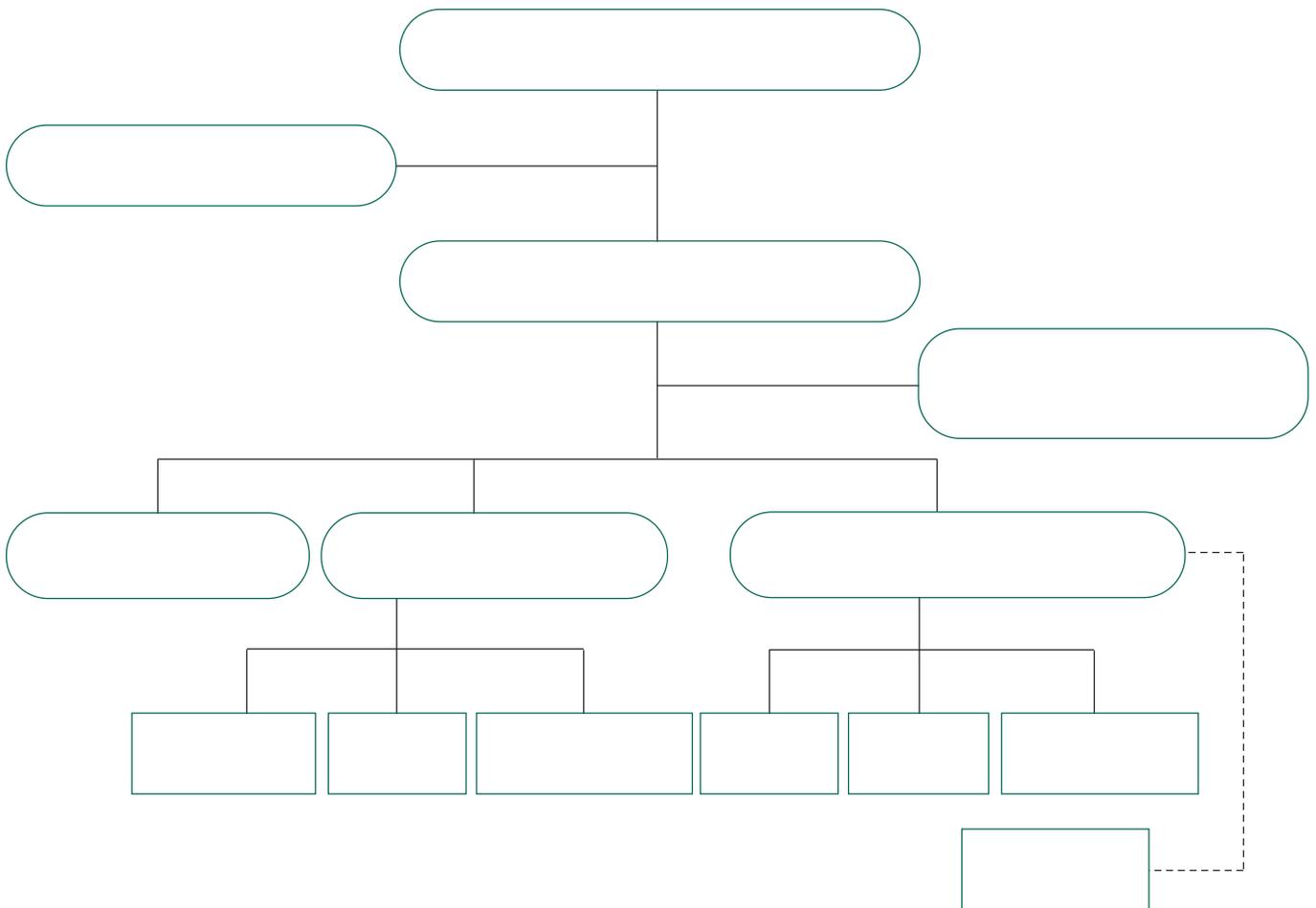
Nouvelle-Écosse

Île-du-Prince-Édouard

Yukon

Territoires du Nord-Ouest

Organigramme





TATS FINANCIERS

Recettes

Total des recettes

—

Dépenses

Total des dépenses

—

==

Ressources humaines

Équivalents (temps plein)

Total

—

Coût associés au programme pour 1998-1999

| Coûts de fonctionnement du programme | Autres coûts* | Coûts totaux du programme | Recettes des coûts en % |
|--|------------------|------------------------------|----------------------------|
| | | | |

—

 PUBLICATIONS OFFERTES

- *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*
- *Règlement sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*
- *Règlement sur les procédures des commissions d'appel constituées en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*
- *Loi sur les produits dangereux*
- *Règlement sur les produits contrôlés*
- *Code canadien du travail, Partie II*
- *Règlements du Canada sur l'hygiène et la sécurité au travail*
- *Lois et règlements provinciaux et territoriaux sur la santé et la sécurité au travail*

Rapport des plans et priorités 1999-2000 (Budget des dépenses, Partie III)